



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONVENTION D'ADHESION
PETITES VILLES DE DEMAIN
DE CLERMONT DE L'OISE

ENTRE

- La Commune de Clermont de l'Oise représentée par son Maire, Lionel Ollivier ;
- La Commune de Mouy, représentée par son Maire, Philippe Mauger ;
- La Communauté de commune du Pays du Clermontois représentée par son président Lionel OLLIVIER.

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;
d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le préfet du département de l'Oise,
ci-après, « l'Etat » ;
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20.000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.



Les collectivités bénéficiaires labellisées au titre du programme Petites Villes de Demain ont été annoncées le 18 décembre 2020 par la Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Petite Ville de Demain, une opportunité pour Clermont de l'Oise et Mouy.

Depuis de plusieurs années, la commune de Clermont de l'Oise porte un projet structurant qui vise à faire de Clermont de l'Oise une ville au développement équilibré. Elle a ainsi su saisir les opportunités offertes par ses partenaires pour mener à bien son objectif, après le FISAC, ou QPV, elle a récemment été retenue par le Conseil régional des Hauts de France au titre du dispositif "redynamisons les centres villes et centres bourgs".

Ce dernier marque une étape décisive puisque la ville a été le théâtre d'une résidence inclue dans le dispositif régional dont les conclusions guident pour beaucoup aujourd'hui la stratégie communale.

La sélection dans le dispositif PVD est une opportunité que souhaite saisir la ville pour intensifier son plan d'action et en renforcer la cohérence.

La ville de Mouy de son côté mène des projets d'envergure et de requalification depuis plusieurs années afin de retrouver une attractivité perdue au fil du temps. Avec une démographie stable, il convient désormais de fidéliser la population et développer les services de proximité attendus par les habitants. Profitant d'un environnement agréable, traversée par le Thérain et bénéficiant de nombreux espaces naturels sensibles, la ville développe un projet de territoire cohérent.

Porte d'entrée de la communauté de communes, le bassin de vie autour de Mouy doit pouvoir bénéficier du rayonnement de la commune.

Qui plus est, la gémellité de la sélection offre un double intérêt d'une part travaillé de concert avec la Ville de Mouy et favoriser le partage de pratiques, d'autre part l'impulsion donnée par PVD à ses deux villes profitera aux communes environnantes tant Clermont et Mouy peuvent constituer des polarités au sein du territoire intercommunal.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« **la Convention** ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'Etat, la Communauté de communes du pays du Clermontois.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3. Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services,
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention,
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain ») Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet. [cf. l'annexe 2 « annuaire »] ;
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre, notamment un suivi régulier du projet, une approche pluri thématique et globale de l'aménagement;
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet, en particulier la lutte contre l'artificialisation des sols, le traitement des friches, le développement des mobilités douces, la végétalisation de la ville, la sobriété énergétique, la sensibilisation aux enjeux environnementaux,
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet par des actions concrètes visant à impliquer les habitants, en particulier les enfants via les écoles, le périscolaire, centre de loisirs ou conseil municipal des enfants, ainsi que les jeunes via l'espace dédié,
- La communication des actions à chaque étape du projet via la communication officielle de la Ville, ainsi que par des communications dédiées.

Article 4. Comité de projet

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est co-présidé par le Maire de la Ville de Clermont, le Maire de la Ville de Mouy et le Président de l'EPCI

L'Etat représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires (Partenaires financiers et les Partenaires techniques, locaux, y sont invités et représentés :

- La Communauté de communes,
- Le Conseil départemental,
- Le Conseil régional,
- L'Anah,
- La Banque des Territoires,
- Et tout autre acteur pouvant contribuer à la réalisation du projet.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'au [XX]. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'Opération de revitalisation de territoire (ORT). La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 6. Etat des lieux

6.1 Evolution et situation du territoire

CONCERNANT CLERMONT

Extrait du cahier de synthèse de la résidence portée par la Région Hauts-de-France et URBA 8 (regroupant les 8 Agences d'urbanisme des Hauts-de-France) et ajouts par les services municipaux.

Une ville dynamique mais des fragilités sur le plan socioéconomique

Ville-centre d'une communauté de communes de près de 38 000 habitants, Clermont-de-l'Oise fait preuve d'un certain dynamisme comme en témoigne son taux de chômage (au sens du recensement opéré par l'INSEE) inférieur à celui du département ainsi que de la région. La présence par exemple d'employeurs importants dans le domaine de l'industrie (Lactalis), du commerce (Intermarché), des services (France utilitaires), de l'éducation (lycée Cassini, Collège Jean Fernel, ensemble scolaire Notre Dame...) et des soins (Centre hospitalier isarien [CHI] et centre hospitalier général) atteste de la fonction structurante pour son territoire de la ville, tandis que ce tissu est complété par de nombreuses zones d'activités se situant dans les autres communes de l'intercommunalité.

En outre, le taux d'activité 15-64 ans y est supérieur à la moyenne régionale (74,3 % contre 70,9 %), comme le taux d'emploi (64,6 % contre 58,8 %). Le revenu disponible médian par unité de consommation est de 19 639 euros, se situant au-dessus de celui des Hauts-de-France (19 249). Le taux de pauvreté est également inférieur à la moyenne régionale, 15 % à Clermont-de-l'Oise contre 18,3 % en région Hauts-de-France.

Cependant, on note à partir des données du recensement un vieillissement de la population (baisse de la part des 15-29 ans, hausse de celles de plus de 45 ans et des plus de 60 ans) ainsi qu'un recul de la population au rythme d'un peu plus de 1 % par an entre 2011 et 2016.

Le solde migratoire apparent est négatif, il n'est pas compensé par le solde naturel. Ces éléments, qui doivent attirer l'attention, sont de nature à engendrer des fragilités et peuvent être interprétés comme les signes d'une attractivité déclinante.

Un quartier de gare en devenir à mieux connecter au centre-ville, pour tirer profit de la liaison Picardie-Roissy

L'emplacement géographique de Clermont-de-l'Oise offre de nombreux atouts : en position barycentrique dans le département de l'Oise, au cœur du triangle Beauvais - Creil - Compiègne et à proximité de Paris que l'on peut rallier en train en 35 minutes, plus rapidement que depuis bien des villes en l'Île-de-France.

La commune possède en effet une gare bien desservie et fréquentée par près de 900 000 usagers annuellement, reliée directement à Paris, à Amiens et à Creil, qui génère des flux de voyageurs importants : près d'un million chaque année. Son quartier est en pleine mutation, au travers d'une Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Parc des Marettes. **De plus, la gare de Clermont est incluse dans le périmètre du projet de Ligne Nouvelle Roissy-Picardie est devrait être desservie par des arrêts TER de ce projet en cours de définition avec la Région Hauts-de-France.**

Fort du potentiel découlant de cette offre ferroviaire, un pôle d'échange multimodal est en cours d'installation (l'étude de faisabilité est terminée), il vise à un réaménagement complet avec principalement l'installation d'une véritable gare routière, plus confortable et fonctionnelle que l'espace utilisé actuellement, la mise en place de places de co-voiturage dédiées et de stationnement vélos sécurisés. La rénovation du bâtiment voyageur afin de le moderniser et d'y développer des services est en cours d'étude avec l'aide de l'intercommunalité et de la SNCF. Le projet de pôle d'échange multimodal a été dimensionné pour se préparer à la mise en service de la Ligne Nouvelle Roissy-Picardie en 2025.

Un quartier politique de la Ville plurielle et dynamique propice à l'innovation sociale et socio-culturelle

Le quartier des Sables de la commune de Clermont de l'Oise est composé de 2593 habitants, soit 1/4 de sa population. L'architecture de ce quartier est composée de moyens ensembles accueillant pas moins de 603 logements sociaux, avec une population de jeunes de moins de 30 ans fortement représentés, soit 47,64% (national 39%).

Les indicateurs sociaux de ce quartier font état d'un taux de chômage très prononcé (17,6%), contre 13,5 % à Clermont, avec des marqueurs de chômage important chez les jeunes de moins de 25 ans. Une part prépondérante de bénéficiaires R.S.A vient composer les ménages de ce quartier, soit 4,61%. Sur le plan éducatif, le quartier fait figure d'un taux de non diplômés (32,6%), bien supérieur à Clermont de l'Oise... Les caractéristiques sociales font état d'une population fragilisée avec pas moins de 28 % de familles monoparentales, des revenus moyens de 11206€ (représentant 60 % du revenu médian national).

Malgré ses fragilités, les services municipaux installés dans ce quartier ont su trouver auprès de la population un écho favorable à l'expérimentation de politiques publiques qui ont permis de garantir le bon vivre ensemble de ce quartier et permettre la réussite de certaines initiatives (Bafa citoyen, coopérative de jeunesse, maison de la citoyenneté et des solidarités en cours de labélisation MSP, etc.).

Un centre-ville au potentiel incontestable mais qui perd des attracteurs importants

Comparé au centre-ville de commune de taille équivalente dans les Hauts-de-France et ailleurs, celui de Clermont-de-l'Oise fait preuve d'une réelle vitalité qui constitue un des nombreux atouts de la ville sur lequel il faut s'appuyer. La principale artère commerciale - la rue de la République - et ses abords abritent une offre commerciale dynamique et assez variée, les vacances y sont très peu nombreuses. On comptabilise en effet 114 cellules commerciales dont 78 (soit 68 % de l'ensemble) sont situées sur l'axe linéaire composé par la rue de la République, la place de l'Hôtel de Ville et la place du Général Leclerc. À mi-janvier 2020, sept cellules sont en situation de vacance, soit un taux apparent de vacance commerciale de 6 %, niveau extrêmement raisonnable. Un centre-ville est en effet généralement jugé en situation favorable en dessous de 5 %, et en situation défavorable à partir de 10 %. L'enjeu consiste à maintenir une attractivité pour maintenir une dynamique économique, via la création de nouveaux leviers (tourisme local, implantation d'entreprises notamment dans le cadre de la reconversion du CHI, etc.)

Le CHI, moteur économique et composante majeur du projet urbain

Le Pays du Clermontois (intercommunalité) dispose, de longue date, d'une spécialisation dans le domaine de la santé à travers, notamment, la présence sur son territoire d'un hôpital général et de nombreuses unités de soins psychologiques et psychiatriques. C'est ainsi que la ville-centre abrite plusieurs services du Centre hospitalier isarien. Dans le cadre de son plan de réorganisation, une partie de ses activités situées en hyper-centre de Clermont-de-l'Oise va être déplacée à proximité vers un autre site à Fitz-James. 10 000 m² vont donc se libérer prochainement, une future "friche" qui comprend plusieurs bâtiments et des espaces verts remarquables qu'il importe de valoriser.

Si ce transfert d'activités est de nature à réduire les flux de passage, au détriment du commerce de centre-ville, il offre en revanche l'opportunité de reconvertis les lieux au bénéfice de l'activité économique et de la qualité de vie de la ville et de son environnement. Les pistes sont nombreuses, elles doivent conjuguer les "contraintes" objectives (coût, respect du bâti...) et les atouts de la commune et de son centre-ville.

L'intercommunalité (au nom de l'intérêt collectif en termes de développement économique et de la création d'emplois et d'attractivité globale de son territoire) appuyé par l'Établissement public foncier local de l'Oise (EPFLO) souhaite en faire l'acquisition. Clermont-de-l'Oise, par sa position centrale dans le département de l'Oise et sa proximité avec l'Île-de-France, envisage d'y développer des activités de tertiaire supérieur (co-working, télétravail, hôtel d'entreprise, incubateur, centre d'affaires...). La Région Hauts-de-France, dans le cadre de son programme « Redynamisation des

centres-Villes et centre-bourgs » s'est établit en « Résidence » plusieurs jours. L'équipe pluridisciplinaire a permis un moment intéressant de réflexion, en lien avec l'étude de requalification actuellement menée par le groupement de cabinets mandaté et également mis en évidence l'intérêt de reconversion de site tant pour la Ville de Clermont que pour l'attractivité générale de Clermontois.

Le tourisme : un positionnement à valoriser

L'Église Saint Samson, les remparts, le Donjon, la Porte de Nointel, la Tour du Buha, l'Hôtel de ville, l'Espace culturel Séraphine Louis, le Parc du Châtellier, les 17 kilomètres de chemins ruraux entretenus et bien d'autres atouts encore, témoignent du riche patrimoine historique, naturel et culturel dont dispose Clermont-de-l'Oise. Ce constat, partagé par nombre d'observateurs en même temps que par des représentants de la commune, montre à quel point Clermont-de-l'Oise mériterait d'être davantage identifié dans les parcours touristiques du bassin parisien et de la région Hauts-de-France.

La " mise en tourisme " de Clermont-de-l'Oise exige un travail spécifique, réalisé en profondeur. Elle permettrait, par ailleurs, d'amener en centre-ville de nouveaux habitants qui constitueraient des relais de croissance pour le commerce local et des ambassadeurs de leur ville

CONCERNANT MOUY

Aspects démographiques =une population stable en nombre mais qui se renouvelle régulièrement.

Mouy est une petite ville de 5255 habitants (2018). Membre de la communauté de communes Pays du Clermontois comprenant 38 000 habitants, elle se situe au sud de cette intercommunalité et constitue un bassin de vie avec les autres communes limitrophes Bury et Angy.

Ancienne ville industrielle, les industries encore présentes sur la ville sont de moins en moins nombreuses entraînant un taux de chômage avoisinant les 18% (Insee). Cela est également à mettre en parallèle avec une population faiblement qualifiée. Ainsi 32.3% des plus de 15 ans sont sans diplôme; 6.4% sont diplômés du seul Brevet des collèges et 28% d'un CAP ou BEP.

La commune bénéficiait d'un classement en zone d'éducation prioritaire assurant des moyens supplémentaires aux écoles et collège pour accompagner les élèves. En 2015, ces moyens ont malheureusement été retirés.

Les 0/29 ans représentent 39% de la population, comme les 20/59 ans. Enfin les plus de 60 ans représentent 22% (19% en 2012 – 16% en 2007). Ce vieillissement de la population est à prendre en considération dans les réflexions à mener. La commune possède sur son territoire un EHPAD public et une résidence autonomie permettant à chaque mouysard vieillissant de pouvoir rester vivre dans sa ville.

Si la population totale de la ville reste relativement stable d'année en année il est à noter un Turn-over des populations. Ainsi en 2017, 12% de la population vivait dans une autre commune un an auparavant.

Un habitat ancien dégradé

Le nombre de logements évolue régulièrement sur la commune pour atteindre 2510 en 2017 (source INSEE). La part des résidences principales est largement majoritaire (89.9%) pour 1.2% de résidences secondaires et 8.9% de logements vacants (tous parcs confondus).

Parmi ces logements vacants le parc privé est majoritaire. Une étude du CEREMA de 2017 pointait les éléments suivants=

“Mouy se caractérise par une vacance de longue durée proche de la moyenne observée sur l’ensemble des villes moyennes et centres bourgs du département qui augmente entre 2014 et 2017 (passant de 6.6% à 8.9%).

Concernant le parc privé vacant depuis plus de 3ans, les segments suivants sont surreprésentés=

- parc datant d'avant 1949*
- parc dégradé et très dégradé*
- propriétaires étant des personnes physiques habitant Mouy.*

Le poids du logement social vacant est bien moins important que dans les autres centres-bourgs du département.”

Cette étude n'a pas été réactualisée mais une étude un diagnostic du bâti existant piloté par la communauté de communes sur le logement et l'habitat est actuellement en cours. Néanmoins, il est facile de repérer dans le centre bourg un certains nombres d'habitations anciennes dégradées et manifestement non entretenues

D'ailleurs le nombre de plaintes de locataires pour logements indécents ou indignes ne cesse de croître.

Une mobilité à favoriser.

Si 82% des ménages disposent d'au moins une voiture. Cela signifie à contrario que 18% des ménages n'en possèdent pas.

La gare de Mouy Bury est située sur la ligne Beauvais Creil et qui traverse la commune du nord vers l'ouest.

La gare, et ses abords, rénovée en 2019 pour 500 000 euros, offre désormais un système d'information dynamique, des portes automatiques et d'autres services aux voyageurs. Menacée antérieurement de fermeture elle accueille plus de 165000 voyageurs par an. En lien avec le projet du barreau ferroviaire Creil/Roissy les villes de la ligne Beauvais Creil ont entamé un travail de concertation pour favoriser la fréquentation de cette ligne et améliorer les conditions de transports des voyageurs. En effet cela rendra la ville de Mouy proche d'une considérable zone d'emplois.

Une volonté de dynamiser son territoire

De par son histoire industrielle la commune comprend un grand nombre de maisons bourgeoises. Si certaines sont bien entretenues, cela n'est pas le cas de toutes. Ces maisons bourgeoises marquent une identité forte de territoire repérée et repérable. Par ailleurs la ville comprend deux bâtiments remarquables, L'église ST Léger classée à l'inventaire des monuments historiques de l'Oise (28/05/1936) et la Maison Bordez Grébert inscrite à l'inventaire des monuments historique de l'Oise (31/05/1990).

Plusieurs projets d'envergure ont vu le jour ces dernières années pour permettre à la ville de Mouy de réussir sa métamorphose et assurer le lien entre un passé riche et industriel et des objectifs d'avenir liés à l'inclusion sociale, l'attractivité et la nécessaire transition écologique.

En 2013, c'est le quartier de la gare, qui a profité d'une requalification complète pour lui permettre de retrouver son attractivité perdue au fil du temps.

Opération bénéfique, puisque depuis cette date, plusieurs commerces ont ouvert leurs portes à proximité de la gare (fast-food, boulanger, magasin pièces automobiles).

C'est également un souhait des élus de favoriser la mobilité de la population, et un pari sur l'attractivité du rail.

Ensuite, entre 2018 et 2020, pour améliorer l'attractivité du centre-ville, garantir l'accessibilité aux commerces de proximité et embellir l'espace public, c'est la requalification urbaine de la place Cantrel qui a eu lieu, pour transformer cet espace central du cœur de ville et lui donner un autre visage.

Le centre bourg est un espace « de référence » largement identifié dans les pratiques collectives comme une centralité institutionnelle et commerçante de la commune.

C'est un espace historique et patrimonial porteur d'une identité très marquée mais qui ne bénéficiait pas suffisamment d'aménagements urbains et d'espaces publics dignes de ce nom.

Cette situation de déficit pénalisait fortement son image et son attractivité, accentué en plus par un réseau viaire très dense composé de petites rues souvent en sens unique, typique des bourgs anciens à développement radial.

C'est un enjeu majeur pour l'image de la commune que de valoriser ce secteur central afin de renforcer son attractivité et son rôle noyau central à l'échelle de la ville.

La reconquête du centre-bourg visait plusieurs enjeux pour la commune.

D'abord, il était primordial d'améliorer la perception qu'ont les administrés de l'identité de leur commune. Il est nécessaire de faire du centre-ville de Mouy un espace emblématique, redessiné d'une façon plus ouverte, plus attractive, mais aussi offrant une qualité de vie renforcée pour ses habitants.

Ensuite, faciliter l'accès des usagers aux commerces implique de développer les modes de déplacement doux et d'éviter, voire de réduire le trafic routier en centre. En matière d'aménagement des espaces publics, il conviendra de poursuivre les efforts entamés.

Enfin, pour accompagner la nécessité de modifier les pratiques, il est opportun d'aménager des circuits urbains, de mettre en relation les espaces publics existants et créer des lieux de rencontres et de convivialité.

Mouy peut s'enorgueillir de bénéficier d'un patrimoine riche, naturel et de grande qualité ou il fait bon vivre. Les Mouysards profitent d'un décor naturel favorable, fortement marqué par la présence de l'eau. Bordée par « le Thérain » qui coule paisiblement à travers la ville et qui lui donne l'image d'un paysage typique des milieux aquatiques et verdoyants. La rénovation de l'église permettra également cette préservation patrimoniale et environnementale nécessaire.

Aujourd’hui, le défi de la municipalité, est de réorganiser les projets d’aménagement afin de les rendre cohérents les uns avec les autres et d’assurer une articulation viable et une liaison aisée entre chacun d’entre eux. Par ailleurs la préservation et le développement de l’activité économique font partie des enjeux essentiels du développement de la commune. Des réserves foncières sont prévues à cet effet et la commune souhaite favoriser l’implantation de toute activité qui concourra au dynamisme du bassin d’emploi. Sur ce sujet le partenariat avec la communauté de communes est réel et doit s’intensifier.

6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

6.2.1 Documents d’urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine

La Communauté de communes du Clermontois est compétente en matière de document d’urbanisme depuis le 15 mai 2019. De plus, elle est devenue autorité organisatrice de la mobilité au 1er janvier 2019 avec l’absorption du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs du Clermontois. Fort de ses compétences, le Conseil communautaire a prescrit l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal valant programme local de l’Habitat et plan de mobilité le 27 mai 2021.

Dans l’attente du futur PLUi-H-M, la Ville de Clermont est couverte par un PLU qui a été approuvé le 16 décembre 2014. Les autorisations d’urbanisme et les projets d’aménagement sont aujourd’hui appréciés au regard de ce document.

Le Projet d’Aménagement et de Développement Durable (PADD) établi à l’époque a fixé 3 grandes orientations :

- Valoriser le positionnement de Clermont au sein du Pays profitant de son pôle gare et de sa proximité avec les axes de dessertes routiers et aéroportuaires et ainsi œuvrer pour le maintien et l’implantation de nouvelles activités aussi bien hospitalières qu’économiques.
- Entreprendre pour le maintien et le renforcement de l’attractivité de la Ville en développant le logement, les équipements publics déjà présents et en créant une offre de transport en commun en cohérence avec les enjeux d’aménagement intercommunaux,
- Faire du cadre de vie clermontois un atout majeur par la mise en valeur du patrimoine naturel et architectural et par la réduction des impacts de la ville sur son environnement.

La commune possède un patrimoine historique et architectural remarquable et elle compte en son centre sept monuments inscrits ou classés au titre des monuments historiques ainsi qu’un site naturel classé (promenade du parc du Chatelier). Ces éléments sont repris dans le PLU actuel qui identifie également un certain nombre de propriétés comme “éléments de patrimoine bâti remarquables” pour lesquelles des dispositions spécifiques de protection et de mise en valeur sont édictées.

Concernant la transition écologique, la Communauté de communes du Clermontois vient de recruter un agent dédié. Il aura pour mission de mettre en œuvre le plan d’actions issu de l’Etude de Planification Energétique du Clermontois et suivre l’élaboration du Plan Climat Air Energie territorial du Clermontois qui sera prescrit au Conseil Communautaire de novembre 2021.

Concernant Mouy, dans l'attente du futur PLUi-H-M, la Ville de Mouy est couverte par un PLU qui a été approuvé le 28 aout 2014. Les autorisations d'urbanisme et les projets d'aménagement sont aujourd'hui appréciés au regard de ce document.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) établi à l'époque a fixé plusieurs grandes orientations :

1. Préserver l'identité de la commune et son cadre de vie de qualité.
2. Envisager les besoins éventuels en équipements publics nouveaux.
3. Poursuivre la diversification des activités économiques.
4. Valoriser l'environnement dans la conception de nouveaux projets dans un objectif de développement durables équilibré sur le long terme.
5. Garantir une insertion harmonieuse des futures zones d'urbanisation, modérer l'expansion urbaine afin de lutter contre l'étalement urbain et offrir un parcours résidentiel en assurant la mixité sociale.
6. Mettre en valeur le patrimoine urbain et architectural et donner des règles précises et cohérentes.
7. Protéger et pérenniser les espaces naturels, forestiers et agricoles, prendre en compte les risques naturels et préserver les continuités écologiques.
8. Mieux partager l'espace public par la poursuite de la mise en place d'une politique de circulation adaptée pour chaque usager, l'amélioration des liaisons vers le centre et les espaces naturels

La commune possède un patrimoine architectural remarquable liés notamment à son passé de bassin industriel.

6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

L'EPCI à laquelle adhère Clermont et Mouy porte plusieurs dispositifs :

- **Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE)** : il symbolise la confluence entre projet de territoire de l'EPCI, son pacte financier et fiscal, et les nouvelles orientations de l'État. Le CRTE se décline en 3 orientations stratégiques :
 - Territoire attractif et résilient
 - Territoire en transition écologique
 - Territoire inclusif
- **Le PCAET** : est en cours d'élaboration, le recrutement de son chef de projet va donner corps aux réflexions et aux ambitions de l'intercommunalité.

La ville de Clermont est engagée quant à elle dans une démarche de développement durable avec la création d'un service dédié. Elle ne dispose pas d'un agenda 21 local mais d'un conseil local compose de citoyen permettant de co-construire les actions municipales et de suivre leurs avancées en matière environnementale.

Le dispositif PVD viendra compléter ces outils et servira la cohérence de la stratégie territoriale.

6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

La mise en place d'OPAH sur le territoire est à l'étude. La lutte contre la précarité énergétique est au cœur des discussions et c'est dans ce sens que devrait être créé un Guichet Unique de l'Habitat dans lequel les clermontois pourront venir chercher toutes les informations et aides nécessaires à la réalisation de leur projet. Une convention de partenariat est en cours d'élaboration entre l'ADIL et la Communauté de communes du Clermontois afin de cadrer leur intervention sur le territoire.

La Conférence Intercommunale du Logement a été instaurée et les premières réunions vont démarrer courant 2021 pour progressivement aboutir à la mise en œuvre d'une politique intercommunale en termes de logement et d'habitat.

6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

6.3.1 Faire sens avec le projet de territoire intercommunal

Le projet de territoire durable et solidaire du Pays du Clermontois est en cours de rédaction. Piloté en interne par un cadre territorial sous le contrôle politique du Président, ce projet est co-construit durant le 1^{er} semestre 2021 au sein d'une commission rassemblant des élus communautaires et des conseillers municipaux de chaque commune. La participation de la population à travers un questionnaire et des rencontres avec des associations, de même que des ateliers rassemblant les forces économiques territoriales et chambres consulaires seront organisés au 3^e trimestre de l'année. Les principaux enjeux du projet territorial du Clermontois émanent de constats repérés depuis plusieurs années dans les différentes politiques publiques contractualisées avec les collectivités territoriales partenaires et l'Etat :

- Irrigué démographiquement et économiquement par la présence du réseau ferré, le Clermontois doit affirmer son identité propre au milieu des trois agglomérations qui structurent le département de l'Oise.
- Hétérogène par son mode de vie, rural ou péri-urbain, l'attractivité du territoire passera par le renforcement des deux pôles principaux autour desquels s'organise le Clermontois, tout en relevant le défi du maintien de l'accessibilité des services et des emplois pour l'ensemble de sa population.
- Les politiques publiques sur le territoire, depuis l'échelon communal jusqu'aux partenariats et contrats passés à l'échelon intercommunal, doivent être vertueuses au regard des défis de la transition énergétique. De même, les opportunités qu'offre l'extension du numérique doivent permettre de redonner vie au milieu rural souvent choisi par des nouveaux habitants éloignés de leur bassin d'emploi.

Le projet de territoire intercommunal trouvera sa déclinaison dans le CRTE. Aussi, les orientations stratégiques de l'EPCI doivent pouvoir se décliner dans le projet communal, les deux outils de planification que sont CRTE et PVD devant être cohérent. (*Le logigramme ci-dessous indique la correspondance des orientations CRTE, à gauche, et celles de la ville, à droite*).



6.3.2 Une phase de maturation

CONCERNANT CLERMONT

La ville souhaite décliner son projet « Petite Ville de Demain » autour des 3 piliers cités ci-dessus. Chaque pilier est composé d'actions concourant aux objectifs de revitalisation du territoire communal. Les actions dites matures pourront être déclinées durant cette première phase, toutefois, il s'agira également de confronter certaines actions à la réalité technique et financière (PPI), aux opportunités, puis les co-construire avec la population. Toutes ces actions ne verront peut-être pas le jour, comme de nouvelles pourraient naître de ce travail de conception.

A l'issue de cette phase le projet PVD comportera des actions partagées et donc consolidées.

Une ville attractive

Accompagner le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) et la revitalisation du pôle gare

En partenariat avec l'EPCI, la Ville réfléchit à acquérir tout ou partie d'un rez-de-chaussée dans le cadre d'une opération immobilière. Cette opération jouxtant la gare peut être l'opportunité pour la commune, et son partenaire la CC, de maîtriser l'occupation des locaux. En effet, la surface acquise serait ensuite louée en faveur d'activité commerciales ou de services (en écho éventuellement avec les orientations de la résidence régionale), l'objectif étant de sélectionner des acteurs concourant à l'objectif du PEM, notamment le rayonnement du territoire et l'accroissement des modes de transports doux et collectifs.

Aménagement de la place Decuignières / Réaménagement de l'entrée du centre-ville

En partenariat avec l'EPCI, qui est gestionnaire du principal axe traversant la ville et bordant la place Decuignières (rue de Paris et Général de Gaulle), la ville souhaite profiter du déménagement d'une surface commerciale pour retravailler cette place. L'occasion est ainsi rare de reconquérir un espace en plein centre-ville qui donnerait l'occasion de traiter plus harmonieusement la place notamment par une conception plus végétale, et surtout inscrire davantage cette place comme l'entrée du centre-ville pour étirer l'attractivité de l'hyper centre.

Reconversion du CHI en pôle tertiaire et médical [action mature]

En partenariat avec l'EPCI, la ville souhaite prendre sa part dans la reconversion du CHI. En effet, son positionnement en hyper centre ouvre l'opportunité rare de bénéficier d'un foncier attractif. En plus du projet global de reconversion portée par l'EPCI, la ville souhaite prendre sa part en y installant un pôle médical. D'ores et déjà, elle pourrait être en mesure d'intervenir sur un premier bâtiment pour favoriser l'installation d'un cabinet d'ophtalmologues afin de lutter contre la pénurie en la matière. Cette première installation ouvrirait par la suite le développement de cette même activité via un plateau chirurgical, puis par attractivité permettrait à d'autres professionnels de s'y installer.

Reconversion de la « friche » CPAM

La ville a acquis par l'intermédiaire de l'EPFLO les bureaux de l'ancienne CPAM, situé en cœur de ville, l'objectif premier était la maîtrise d'un foncier rare. En première intention elle envisage d'aménager ce lieu en Maison de Santé Pluridisciplinaire, mais le développement du projet CHI pourrait inciter la ville à y installer d'autres activités.

Communiquer de façon cohérente au projet « PVD »

Au travers de PVD, la ville souhaite engager un travail de réflexion sur son image pour se doter d'une stratégie de communication en cohérence avec son projet et les actions qui en découlent. Elle pourra également renforcer son rayonnement territorial et son attractivité touristique. Cette volonté nécessite une ingénierie en communication pour se concrétiser. [Action mature]

Une ville durable

Végétalisation et embellissement de la ville / création d'un continuum urbain

Nourrie par le travail de la résidence, et convaincue de la nécessaire végétalisation de nos cités, il est question de retravailler les principales artères et places publics pour y insérer du végétal. Plus encore, avec la notion de continuum, il est question de créer une identité urbaine et végétale qui instinctivement guide l'usager dans la ville.

Parallèlement, la ville entend favoriser des espaces de vivre ensemble propice à créer des îlots de fraîcheur, les cours d'écoles seront les priorités puis les places publiques.

Rénovation énergétique des bâtiments [action mature]

Fort d'un partenariat avec le Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE60), la commune souhaite engager un plan de rénovation qui vise à favoriser la sobriété énergétique et générer des économies pour recréer des marges de manœuvre supplémentaires dans son budget de fonctionnement. Sur la base d'un audit global, les bâtiments à traiter ont été sélectionnés, c'est-à-dire les bâtiments de plus de 1.000m² ou représentant 80% de la consommation énergétique de la ville. Dans les prochains mois un audit dont l'objectif est de cibler les actions à mettre en œuvre sera lancé en partenariat avec le SE60 et la banque des territoires. La ville espère à l'issue concevoir un marché à performance énergétique et bénéficier d'une solution de financement innovante de la banque des territoires (*L'intrating : solution consistant à rembourser un emprunt par les économies générées par l'investissement pour lequel le même emprunt a été sollicité*).

Valorisation des Marais (Clermont/Fitz James) [action mature]

En partenariat avec le syndicat mixte du bassin versant de la brèche, l'agence de l'eau, et la commune de Fitz-James, il est question de préserver et valoriser les marais situés entre les communes de Clermont et Fitz-James. Après un audit concerté, un plan d'actions détaillé a été proposé et validé par le comité de pilotage.

Rénovation du parc du Chatelier [action mature]

Le parc historique de la ville doit faire l'objet d'une rénovation afin de le rendre de nouveau largement accessible au public. Un comité de pilotage interne à la ville a déterminé les principaux axes d'intervention. Il s'agit d'une rénovation sobre mais efficace qui vise à traiter les cheminements, la sécurisation du site, la rénovation du rond de danse et une intervention sur les végétaux (élagage et plantation).

Réflexion autour d'un OPAH-RU

Porté par l'EPCI, la ville contribuera au travers de son service logement pour mener une étude de faisabilité sur un OPAH-RU. En parallèle, ville et EPCI devront investiguer les modalités de mise en œuvre, et trouver le levier financier pour donner l'intensité nécessaire à cette opération programmée.

Une ville qui rassemble

Extension du cimetière [action mature]

Le cimetière de la ville de par son implantation en pente et la fragilité de son sol n'est plus en mesure d'offrir un lieu de repos dans les années à venir. Aussi, la ville entend acquérir de nouvelles parcelles fléchées dans son PLU puis de concevoir un cimetière répondant aux nouveaux usages (places confessionnels et crémations) et dont la tendance s'orientera vers un cimetière paysager.

Création d'un centre de loisirs : ouvrir les enfants sur le monde

Les ALSH se déroulent aujourd'hui dans les écoles de la ville, le format convient et permet dans un lieu adapté et sécurisé d'accueillir les enfants. Toutefois, le manque de place conduit à éviter certaines activités non compatibles avec les lieux. L'objectif poursuivi est de proposer des activités touchant plusieurs thématiques et propice à faire vivre aux enfants des expériences dans lesquelles ils peuvent puiser pour se construire et devenir un adulte citoyen du monde. A ce stade, ce « centre de loisirs » peut autant être un lieu qu'un programme d'actions.

La co-construction avec les équipes d'animation et les enfants permettra de déterminer le format idoine.

Création d'un local jeune et citoyen

Retenu récemment comme quartier politique de la ville, la municipalité souhaite doter les habitants de lieux dédiés au développement de la citoyenneté. La priorité sera donnée à la jeunesse afin qu'ils y trouvent un lieu ressource. Dans une logique d'optimisation des lieux, le projet devra inclure une mutualisation avec d'autres usages : formations, réunions, espace habitant, etc. La forme de ce lieu reste à déterminer, elle pourra prendre la forme d'un espace de rencontre, de restauration, ou encore ludique.

Parc urbain intergénérationnel

La Ville souhaite créer un espace pluriel et creuset des usages de la Ville. Elle entend créer pour les habitants un lieu favorisant l'échange et l'appropriation. Le parc regroupera à titre d'exemple des espaces « calmes » propice à la lecture ou au repos, des espaces « connectées » pour le télétravail ou les recherches personnelles tout en permettant de contribuer au service public universel d'accès à Internet, des espaces « d'activités » regroupant des pratiques urbaines et garantissant un cadre agréable et sécurisé : trottinettes Park, street work out connecté, jeux de balles et boules, ou encore des espaces « de rencontre » permettant aux habitants de pique-niquer ou manger ensemble.

Projet social inclusif

Conscient des fragilités de sa population et souhaitant devancer les dommages sociaux de la crise que nous traversons, les équipes municipales réfléchissent à proposer un plan d'actions pilotés par son pôle social. Les prémisses de la réflexion orientent la ville vers un traitement en faveur de l'inclusion sociale et de l'emploi. La commune a ainsi dernièrement candidaté pour devenir « Cité de l'emploi » et réfléchit à des dispositifs innovants tels que « Territoires zéro chômeurs longues durées ».

Rénovation du Patrimoine

Un plan pluriannuel de rénovation a été élaboré d'un montant total de 6M €, sa réalisation est conditionnée à l'octroi de subvention. Ce plan vise à rénover l'église dont une étude récente a permis de déterminer le phasage. Priorité sera donnée aux travaux de préservation, puis se déclinera dans les temps les travaux de moindre urgence. Des études complémentaires en cours de réalisation vont permettre d'affiner les échéanciers de travaux et les coûts.

N.B. : Les actions décrites ci-dessous illustrent les pistes de réflexion et surtout les domaines dans lesquels la collectivité souhaite s'investir. Certaines actions sont ainsi qualifiées de matures qu'elles peuvent rapidement voir le jour, d'autres mériteront un temps de maturation plus grand.

CONCERNANT MOUY

Articulé avec le projet de territoire intercommunal le développement stratégique de la commune s'inscrit dans les grands axes précités et avec des objectifs qui se rejoignent.

Revitaliser le centre-ville et faire de la commune un point d'ancrage essentiel pour le bassin de vie.

Après la requalification du quartier de la gare en 2013, la revitalisation du centre bourg a permis notamment la rénovation de la place Cantrel, lieu essentiel au développement du commerce de la ville.

Les objectifs de ce projet étaient multiples et ont permis d'amorcer un travail sur la création d'une identité de territoire en faisant du centre-ville un lieu emblématique favorisant les rencontres et le développement commercial de proximité.

Le projet de sonorisation du centre-ville et de la place du Docteur Avinin, permettra également la revitalisation commerciale et viendra parfaire la création d'une identité de territoire.

Au travers deux réhabilitations de deux anciennes friches industrielles deux axes différents peuvent permettre la poursuite de la revitalisation du centre-ville.

D'une part en entrée de ville, la friche dite " Rabourdin" actuellement portée par l'EPFLO est destinée à permettre l'implantation de logements. Le programme travaillé comporte du logement intergénérationnel, du locatif social, de l'accession à la propriété. Il comprend du logement collectif et de l'individuel. Situé en entrée de ville, cet espace permettra d'améliorer l'entrée de ville.

D'autre part la friche industrielle de la Société Générale de Brosserie idéalement située entre le centre-ville et le quartier de la gare assurera le lien entre ces deux quartiers. Une passerelle enjambant la rivière Le Thérain va accroître ce lien et permettre le passage d'un quartier à l'autre en favorisant les circulations douces et l'accès à la gare.

Sur cette friche dite « SGB » l'implantation d'un musée départemental de l'industrie de la vallée du Thérain viendra confirmer le marquage identitaire du territoire.

Fixer les habitants sur la ville est une priorité, et l'ensemble du projet de territoire doit permettre de répondre à cette priorité. En effet, à travers les statistiques INSEE, il apparaît que la population reste stable. Néanmoins plusieurs indicateurs montrent un fort mouvement d'habitants sur la ville.

Ainsi en 2017, environ 12% des habitants recensés avaient moins d'un an d'ancienneté sur la ville. Par ailleurs les effectifs scolaires sur la ville sont en baisse et les enfants répertoriés dans les naissances domiciliées n'entrent qu'à environ 70% dans une école de Mouy lorsqu'ils en ont l'âge.

A cela s'ajoute l'élaboration de la liaison entre la zone d'activité située sur la commune de Mouy avec celle située sur la commune de Bury. Cette liaison douce favorisera les échanges entre les deux zones artisanales et commerciales et ainsi permettra aux habitants non véhiculés d'accéder, en toute sécurité, et plus facile aux commerces localisés dans chacune de ces zones.

Pour cela l'enjeu est de proposer aux habitants des services publics correspondant à leurs besoins.

Préserver les services publics et assurer leur modernisation

La réhabilitation de la friche SGB pour y implanter des services publics répond pleinement à l'objectif de préserver des services publics et d'en assurer leur modernisation.

Actuellement la ville de Mouy ne comporte qu'un seul point de restauration pour 3 écoles maternelles et 2 écoles élémentaires regroupant environ 550 enfants. L'installation d'un ALSH dans cette ancienne friche située entre la gare et le centre-ville permettra de libérer des locaux à proximité de l'école Curie pour y installer une deuxième restauration scolaire. Enfin ce nouvel équipement accueillera aussi le service jeunesse de la ville.

Cette ancienne friche permettra également l'installation d'un local destiné aux associations locales. Cet endroit accueillera également une antenne du FAB LAB porté par la communauté de communes du Clermontois et les locaux de l'école de musique intercommunale.

La dernière partie de l'ancienne friche accueillera un musée départemental de l'industrie.

Par ailleurs l'accès aux soins de premier recours est également un enjeu fort. La commune est dotée d'un centre de secours. Pour autant, avant même la crise sanitaire déclenchée en 2020 par l'épidémie mondiale de COVID, la préservation de la démographie médicale était essentielle. Maintenir et développer une offre de soin est vital pour une commune telle que la nôtre. Des articulations et de la cohérence doivent être trouvées entre les collectivités pour éviter une concurrence entre les territoires et permettre à tous de se soigner.

De la même manière dotée en équipements sportifs (certains repris par la communauté de communes du clermontois), la ville doit faire face à leur vétusté. Ainsi rénover la piste d'athlétisme est un enjeu fort du mandat, tout comme le gymnase. Lier sport et santé est dans toutes les stratégies de prévention. Vient s'ajouter à cela l'implantation d'une zone sport et loisirs dans le quartier du 19 mars à travers la réalisation d'un terrain de pétanque et d'un skate Park.

Participer à la transition écologique

Articulées transversalement au Contrat de Relance et de Transition Écologique, les actions mises en œuvre dans ce projet de territoire doivent permettre de participer activement et significativement à la transition écologique.

S'engager dans la transition écologique, c'est accepter de changer ses habitudes, c'est adopter un nouveau modèle économique et social qui modifie la façon de consommer, de produire et plus largement « le vivre ensemble ».

Dans un premier temps, la ville de Mouy devra mettre l'accent significativement sur les domaines les plus énergivores, tels que l'isolation thermique des bâtiments ou encore la rénovation de l'éclairage public, pour lesquels il sera facile de prouver l'intérêt de la démarche.

Des gains facilement quantifiables, soit chiffrable financièrement soit en constatant la diminution du taux sur l'empreinte carbone, afin de chacun puisse concrètement et facilement, mesurer les bénéfices des changements de comportement.

Pour impulser cette démarche, puis accompagner la prise de conscience nécessaire à une remise en question des habitudes de consommation, la collectivité a un rôle essentiel et primordial à jouer, il lui faut montrer l'exemple pour inciter les changements de comportement individuel en faveur de la transition écologique et solidaire, et de la modification des comportements.

Mobiliser, au service de la transition écologique implique, d'identifier les freins et les leviers de l'action, de valoriser des bonnes pratiques et d'éclairer les modalités de leur mise en œuvre.

L'objectif étant de mettre en lumière les bénéfices de la modification des comportements pour servir de leitmotiv et d'exemple.

Cette transition énergétique suppose une utilisation plus rationnelle des ressources, parmi lesquelles la sollicitation des régulations naturelles et la résilience face aux aléas climatiques.

Plusieurs domaines sont concernés et relève de différents moyens d'action qu'il convient d'étudier dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Relance et de Transition Écologique.

Réduire la facture énergétique

Comme beaucoup de collectivité, la facture énergétique de la ville est l'un des postes les plus dispendieux sur lequel, potentiellement il ne paraît pas irraisonné d'espérer des économies d'échelle avec quelques investissements certes, mais également des changements de comportements des usagers.

La première piste d'action est celle de rationaliser le nombre de bâtiments communaux avec un regroupement de certains services. En effet la ville comprend de nombreux bâtiments liés à son histoire. Pour un meilleur accueil des habitants et une efficience des services, regrouper les accueils permet à la fois de faire des économies de fonctionnement et assurer un meilleur service public.

La Ville de Mouy doit enclencher une réelle politique active pour assurer le confort dans les bâtiments communaux et pour réduire les consommations d'énergie : il s'agit d'une nécessité économique et d'un impératif écologique.

Ces actions permettront de diviser de façon notable la facture énergétique, avec une ambition d'économie qui devrait permettre d'atteindre une réduction de plus de 30 % de baisse de la facture actuelle.

De plus, la question de la facture énergétique s'inscrit dans un contexte de fluctuation incessante du prix du pétrole qui doit interroger sur la vulnérabilité des collectivités face aux fluctuations des cours de l'énergie et des fluides.

Engager la rénovation thermique des bâtiments

Consciente des enjeux liés au réchauffement climatique, la Ville de Mouy doit continuer à mettre en œuvre des démarches concrètes sur son territoire pour contribuer aux nécessaires changements de pratiques et de mentalités.

Cette démarche, d'abord initiée sur son patrimoine communal, devra s'étendre sur le parc locatif, en partenariat avec les bailleurs pour se conclure avec les propriétaires privés pour une complète action d'ensemble et d'envergure.

La rénovation énergétique des bâtiments communaux est une action concrète pour envisager une ville plus sobre en carbone, avec des gains en matière de lien social et surtout de qualité de vie pour les administrés.

Le renforcement des exigences environnementales et les obligations réglementaires concernant les bâtiments existants, auxquelles nous sommes soumis ont déjà porté leurs fruits dans plusieurs domaines.

Ainsi, pour connaître les consommations et émissions de CO₂, les diagnostics de performance énergétique (DPE) pour les bâtiments communaux ont été réalisés et sont affiché sur chacun d'entre eux.

La nécessité de prendre en compte la réglementation thermique (RT) sur les bâtiments existants, rend obligatoire la mise en œuvre d'une isolation thermique à l'occasion de travaux importants de rénovation, comme un ravalement de façade, une réfection de toiture ou encore la transformation de combles, est également désormais prise en considération.

Les bâtiments communaux, la mairie, les différents services, les écoles, la médiathèque, les centres sportifs, sont des grands consommateurs d'énergie notamment pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.

Ils sont de loin les principaux postes de consommation de la commune, juste devant l'éclairage qui lui aussi est un poste très énergivore.

Pour la collectivité, impulser des actions de rénovation énergétique sur son patrimoine, c'est réduire son empreinte carbone mais c'est surtout s'engager dans une démarche exemplaire et pouvoir échanger avec les habitants en montrant que la collectivité fait elle-même des efforts et pouvoir les convaincre ainsi de changer leurs habitudes.

Rénover son patrimoine, doit être également l'occasion de contribuer à la reprise de l'économie et soutenir les filières du bâtiment, des travaux publics et des emplois qui gravitent autour de ces activités essentielles durement frappé par la crise sanitaire liée au Covid-19.

La première étape essentielle de cette mutation, des mentalités et de cette prise de conscience, doit être la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments communaux afin de pouvoir repérer les plus énergivores.

Il permettra d'approfondir la connaissance de son bâtiment, de ses possibilités d'évolution, des coûts des investissements nécessaires et des économies escomptées.

Poursuivre le programme de rénovation de l'éclairage public

Le plus parfait exemple de cette volonté de transformation et de réduction de l'impact environnemental est le travail mené sur l'éclairage public de la commune.

Déjà engagé dans cette démarche environnementale, la ville s'est engagée dans un programme pluriannuel de rénovation et d'amélioration des installations d'éclairage public, destiné à réduire le taux de vétusté mais surtout à diminuer leur consommation d'électricité et de facto, la facture énergétique.

En partenariat avec le Syndicat d'électricité de l'Oise, la commune poursuit le plan de rénovation de l'éclairage public, vétustes et énergivores, commencé depuis 2016.

À terme, ce ne sont pas moins de 786 points lumineux qui seront équipés d'appareils à LED type « routier » bi-puissance permettant une réduction de l'éclairage de minuit à 5h00 avec un gain de consommation escompté de 50 %.

L'objectif de suppression de tous les luminaires à lampes à vapeur de mercure, dont la réglementation européenne proscrit la commercialisation depuis le 2015, est aujourd'hui quasiment atteint.

En 2020, la commune a financé la rénovation de 42 luminaires sur la rue des Caves et rue du Général Leclerc, ainsi que la mise en conformité des 28 armoires de commande.

Cette année, dans le programme de rénovation 2021, priorité est donnée au remplacement de tous les luminaires "Boules" et le remplacement des autres foyers vétustes du boulevard Berceau. Les travaux consisteront au remplacement des lanternes du boulevard Berceau ainsi que toutes les dernières « lanternes boules » des voies de desserte des collectifs.

Tous les mâts supports de luminaires résidentiels (hauteur inférieure à 5m) sont également remplacés pour optimiser l'éclairage, mettre en conformité leurs raccordements, sans avoir à créer de mâts supplémentaires.

Cette opération, dont le coût est estimé à 90 000 € TTC poursuit un triple objectif, réaliser des économies grâce aux lampes LED, contribuer à la sécurité et réduire les nuisances lumineuses nocturnes.

Préserver et restaurer les écosystèmes

De la même manière un projet d'éco pâturage de 4 hectares est en cours d'élaboration en partenariat avec le SIVT et l'agence de l'eau.

Le développement des circulations douces est souhaité par tous afin de favoriser le vivre ensemble, d'améliorer la qualité de l'air mais aussi d'agir sur la santé du plus grand nombre. Une réflexion doit s'engager sur ces modes de déplacements. Il conviendra de s'appuyer sur les équipements existant et notamment en lien avec l'accès à la gare.

A cela s'ajoute la préservation et renforcement de la ligne ferroviaire Creil/Beauvais. Au regard du futur barreau SNCF Creil/Roissy il est indispensable de renforcer la ligne passant par Mouy pour développer son utilisation par les habitants. Les communes traversées par cette ligne s'unissent pour faire valoir cette idée auprès de la Région.

Enfin la ville est traversée par le Thérain. Véritable richesse naturelle, l'exploitation de cette rivière peut être développée par son utilisation sportive et de loisirs (canoé/kayak) et par son utilisation pour produire de l'électricité.

Développer un parc de logement correspondant aux besoins des habitants

La ville dispose d'un parc de logements locatifs publics conséquents et relativement bien entretenus par les bailleurs.

C'est le quartier des Platanes qui a bénéficié, il y a quelques années, de la première rénovation urbaine engagée sur la ville. Les principaux travaux ont concerné l'isolation des bâtiments et le remplacement des menuiseries.

Ensuite, en 2019, c'est le quartier du 19 mars qui a subi d'une rénovation complète, isolation par l'extérieur, remplacement de toutes les menuiseries, mise en œuvre de chaudières à ventouse individuelles.

De la même manière, une réhabilitation du parc locatif public a été menée à son terme rue André Briot et actuellement ceux sont les logements place Monceau qui bénéficient de travaux d'isolation.

La résidence autonomie Guy Comeau Montasse, construite dans les années 70, va-t-elle aussi, bénéficier prochainement d'une réhabilitation complète.

Cet équipement, idéalement situé à proximité du centre-ville, de la gare et de l'ancienne friche SGB, comporte 62 logements à destination des personnes âgées d'au moins 60 ans et autonomes.

Ce bâtiment, très énergivore, est au centre des enjeux d'efficacité énergétique de la commune.

D'ores et déjà, un état des lieux des mesures d'amélioration de ses performances énergétiques, est en cours et des actions concrètes seront réalisées dans l'année par le bailleur Clésence.

Si la prise de conscience est réelle chez les bailleurs sociaux, le constat n'est malheureusement pas le même concernant le patrimoine bâti privé qui doit pourtant lui aussi agir sur son empreinte carbone.

Une partie du patrimoine bâti privé est visiblement dégradé et nécessiterait des opérations d'amélioration de l'habitat. Il conviendra d'élaborer une stratégie d'intervention afin de convaincre les propriétaires de s'engager dans des travaux d'isolation, de ravalement de façades, pour remédier à la "précarité énergétique" et réduire l'empreinte carbone.

Occupés aussi bien par des propriétaires occupant que par des locataires, certaines bâties ont parfois subi des divisions inappropriées. Une étude menée par la communauté de communes concernant l'état de l'ensemble des logements devrait permettre d'accéder à un diagnostic solide et cibler l'action pour requalifier l'habitat.

Des projets de constructions de logements sont également en cours de réalisation, public ou privé, ils devront répondre à toutes les règles en vigueur au moment de leur construction et ne présentent donc pas de souci particulier.

6.4 Besoin en ingénierie estimés

Une partie du besoin en ingénierie sera assuré au travers de missions du chef de projet, telles que précisées en annexe. Il est toutefois possible que la complexité de certains projets appelle à solliciter des compétences particulières.

Voir tableau ci-dessous au travers de l'indication « I : ».*

Synthèse des projets portés par la Ville de CLERMONT (ou en partenariat*) :

Dénomination des projets	Orientation	Actions engagées / à engager
Accompagner le PEM et la revitalisation de la gare	Une ville attractive	<p>1) Site sélectionné 2) Recherche du montage financier, affectation des m² I* : aide pour la définition des usages économiques des m², ex : étude économique, aide au portage de projet</p> <p>1) PC conditionnant l'opération en cours d'étude 2) Etude de faisabilité à lancer sept 2021 en lien avec étude rénovation rue de Paris I* : étude de faisabilité à lier avec le besoin de conseil architectural du continuum</p>
Aménagement de la Place Decugnieres / Réaménagement de l'entrée du centre-ville	Une ville attractive	<p>1) Etude foncière finalisée 2) Acquisition EPFLO sollicitée, 3) En parallèle location d'un site par la ville pour anticiper la réalisation des travaux d'accueil de professionnels 4) détermination des faisabilités et plans d'actions I* : ingénierie pour approfondir le projet</p>
Reconversion du CHI (partenariat CC) - pôle tertiaire et médical*	Une ville attractive	<p>1) Etude PEM finalisée 2) Scénario à préciser par la sélection d'un Maître d'œuvre I* : ingénierie pour approfondir le projet</p>
Pôle d'Echange Multimodal / redynamisation du secteur gare*	Une ville attractive	<p>1) Achat au travers de l'EPFLO, recherche de scénario 2) Acquisition foncière potentielle pour accroître le stationnement, détermination du scénario viable, financement, etc. I* : Ingénierie, dans le cas où l'hypothèse MSP n'est pas retenue, pour déterminer la meilleure destination du site</p>
Reconversion de la "friche" CPAM	Une ville attractive	<p>1) Ressource intellectuelle résidence « Urba 8 », recherche d'un conseil urbanistique et paysager 2) Arrêter le schéma du continuum végétal et urbain. I* : Ingénierie et conseil urbanistique et architectural + aide à la participation citoyenne</p>
Végétalisation et embellissement de la ville / création d'un continuum urbain	Une ville attractive Une ville durable	<p>1) Ressource intellectuelle résidence « Urba 8 », recherche d'un conseil urbanistique et paysager 2) Arrêter le schéma du continuum végétal et urbain. I* : Ingénierie et conseil urbanistique et architectural + aide à la participation citoyenne</p>

Dénomination des projets	Orientation	Actions engagées / à engager
Rénovation énergétique bâtiments	des des Une ville durable	<ol style="list-style-type: none"> 1) Audit énergétique global réalisé, définition du cœur de cible, partenariat sollicité à la BdT 2) Audit complémentaire définissant le scénario, montage financier (subvention et prêt) et juridique (contrat perf. Energétique) l* : ingénierie SE60 + BdT
Valorisation des Marais (Clermont/Fitz James)	Marais Une ville durable	<ol style="list-style-type: none"> 1) Définition des plans d'action en partenariat avec l'agence de l'eau, le SMVBB, le CPIE réalisé 2) Montage financier et mise en œuvre
Rénovation du parc du Chatellier	Une ville durable	<ol style="list-style-type: none"> 1) Définition des phases opérationnelles et lancement de la phase préfiguratrice 2) Montage financier et mise en œuvre <p>Etude de faisabilité l* : ingénierie nécessaire</p>
OPAH RU*		

Dénomination des projets	Orientation	Actions engagées / à engager
Extension du cimetière	Une ville qui rassemble	<p>1) Détermination dans le cadre d'un emplacement réservé du PLU des parcelles, prise de contact avec les propriétaires</p> <p>2) Acquisition des parcelles, sélection de la maîtrise d'œuvre</p> <p>I* : AMO pour la définition de projet, cad, un cimetière payssager</p>
Création d'un centre de loisirs	Une ville qui rassemble	<p>Définition du besoin en cours</p> <p>I* : Ingénierie (interne ?) pour la définition du juste besoin en adéquation avec les nouvelles politiques éducatives et le respect des temps de l'enfant</p>
Création d'un local jeune et citoyen	Une ville qui rassemble	<p>Définition du besoin en cours</p> <p>I* : Ingénierie possible dans le cadre d'un tiers lieux</p>
Parc urbain intergénérationnel	Une ville qui rassemble	<p>Définition du besoin en cours et recherche du foncier</p> <p>I* : Programmation et définition du besoin + participation citoyenne</p>
Projet social inclusif	Une ville qui rassemble	<p>Réflexion en cours sur une réponse humaine à l'impact social et économique de la Covid (ex : Territoire zéro chômeur longue durée, etc.)</p> <p>I* : recherche d'un dispositif social innovant en adéquation avec le territoire</p>
Rénovation du Patrimoine	Une ville qui rassemble Une ville attractive	<p>1) Diagnostic architectural réalisé pour la rénovation de l'église, Mise en lumière des bâtiments possible dans le cadre d'un marché pluriannuel</p> <p>2) Montage financier à réaliser et phasage pour l'église, montage financier pour la mise en lumière</p>

Synthèse des projets portés par la Ville de MOUY (ou en partenariat*) :

Equipement des municipaux en tablettes numériques + logiciel de dématérialisation	conseillers	Territoire inclusif	<ol style="list-style-type: none"> 1) Sondage à destination des élus pour définition des besoins et rédaction cahier des charges 2) Consultation pour acquisition
Sonorisation du centre-ville		Territoire attractif et résilient	<ol style="list-style-type: none"> 1) Définition des besoins pour mise en concurrence 2) Travaux d'installation
Rénovation du réseau d'éclairage public		Territoire en transition écologique	<ol style="list-style-type: none"> 1) Mise à jour du plan pluriannuel d'investissement 2) Mise en œuvre de la tranche en collaboration avec le SE60
Extension du cimetière et valorisation des monuments funéraires	et	Territoire en transition écologique	<ol style="list-style-type: none"> 1) Acquisition terrain 2) Extension et aménagement d'un carré confessionnel
Parc George Sand Aménagement d'une aire de jeux, installation d'une passerelle et remplacement des garde-corps	-	Territoire attractif et résilient	<ol style="list-style-type: none"> 1) Mise en concurrence des entreprises 2) Recherche de financements 3) Réalisation des travaux
Réhabilitation de la friche industrielle de la SGB	friche	Territoire inclusif	<ol style="list-style-type: none"> 1) Modification du permis de construire en cours de validité 2) Recherche financements 3) Réalisation des travaux (prévisionnel 18 mois à compter

du 4ème trimestre 2021)

<p>Aménagement d'une aire de loisirs intergénérationnelle (installation d'un skate parc, d'un kiosque et d'une aire de jeux au 19 mars)</p>	<p>Territoire inclusif</p>	<p>1) Vente de 2 parcelles de terrain à bâtir 2) Elaboration d'une enquête auprès des jeunes 3) Mise en place d'un budget participatif</p>
<p>Rénovation de la piste d'athlétisme</p>	<p>Territoire attractif et résilient</p>	<p>1) Recherche de financements 2) Rédaction d'un dossier de consultation</p>
<p>Transformation du pôle enfance en service de restauration scolaire</p>	<p>Territoire attractif et résilient</p>	<p>1) Désignation d'une maîtrise d'œuvre et d'un architecte 2) Dépôt d'un permis de construire 3) Réalisation des travaux</p>
<p>Programme annuel de rénovation de logements communaux</p>	<p>Territoire en transition écologique</p>	<p>1) Réalisation d'un audit des logements 2) Mise en place d'un plan pluriannuel de travaux 3) Réalisation des travaux</p>
<p>Contrôle de la qualité de l'air intérieur dans les locaux à destination des enfants</p>	<p>Territoire en transition écologique</p>	<p>1) Consultation des entreprises 2) Mise en place de piézair pour mesures</p>

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le



ID : 060-216004341-20210706-DELIB41_21-DE

27

Création d'une liaison douce entre Mouy et Bury		Territoire attractif et résilient	1) Consultation des entreprises 2) Mise en place de piézair pour mesures
Programme de mise en accessibilité des ERP		Territoire en transition écologique	1) Mise à jour de l'ADAP 2) Désignation d'une maîtrise d'oeuvre 3) Recherche de partenaires financiers 4) Réalisation des travaux suivant planning pluriannuel
Sécurisation des bâtiments communaux		Territoire en transition écologique	1) Diagnostic des bâtiments communaux concernés 2) Recherche de partenaires financiers 3) Réalisation des travaux suivant planning pluriannuel
Sécurisation et isolation salle des fêtes		Territoire en transition écologique	1) Audit thermique du bâtiment 2) Recherche de partenaires financiers 3) Réalisation des travaux
Création d'une liaison douce entre le centre-ville vers Coincourt par la rue de Nœud		Territoire attractif et résilient	1) Création d'un groupe de travail 2) Sondage de la population 3) Aménagement liaison douce

ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences. Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinés à être contractualisés ou avenants (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU* ...).

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

ID : 060-216004341-20210706-DELIB41_21-DE



29

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% à minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

ANNEXE 2: ANNUAIRE

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
Décaray Thomas	Commune Clermont	dé DGS	Thomas.decaray@mairie-clermont.fr	06 08 08 09 31
En cours de recrutement	Commune Clermont/MOUY/EPCI	de Chef de projet		
Cécile Bourson (Arrivée 01/09/21)	Clermont	DGA		
Emeline Drago (Arrivée 01/09/21)		DST		
Laurent Batteux	Clermont	Directeur et chef de projet de Politique de la ville	Laurent.batteux@mairie-clermont.fr a.ducastel@pays-clermontois.fr	
Ducastel Aurélia (arrivée 1 ^{er} septembre 2021)	EPCI	DGS		
Coffin Ellody	EPCI	Directrice ADTE	e.coffin@pays-clermontois.fr	06 01 78 56 20
Laetitia LHERMITTE	MOUY	Directrice Générale des Services	laetitia.lhermitte@mouy.fr	06 99 11 10 85
Christéle VERMEULEN	MOUY	Directrice services techniques	christele.vermeulen@mouy.fr	06 98 78 21 48

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le



ID : 060-216004341-20210706-DELIB41_21-DE

31

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le



ID : 060-216004341-20210706-DELIB41_21-DE

32